

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

jeudi 24 mars 2011

SÉANCE DU 24 mars 2011

**Membres :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille onze, le 24 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué à 20h00, s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Michel BEAUMALE, Maire.

**Étaient présents :**

M. BEAUMALE, Maire,  
Mme TESSIER KERGOSIEN Fabienne, Mme RIOU Nicole, M. LE NAOUR Philippe, Mme CADERON Isabelle, M. TAIBI Azzedine, Mlle NEDJAR Zaiha, Mlle AMZAL Najia, M. LE GLOU Julien, Adjoint au Maire.  
Mme BURETTE Claudine, M. LE GLOU Jean-Paul, Mme ABDERIDE Françoise, Mme DIONE Angèle, M. SAKMECHE Naceur, M. LANGLOIS Denis, Mme AOUDIA-AMMI Farida, M. TRESKOW Alexis, Mlle AKKOUCHE Nabila, M. BAUDOUIN Jean, Mme GOUREAU Marie-Claude, M. BOUNAB Mourad, M. CARRIQUIRIBORDE Jean, Mme TEBOUL-ROQUES Line, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents représentés :**

Mme Karina KELLNER	qui donne pouvoir à Mme Françoise ABDERIDE,
M. Benjamin SEPO	qui donne pouvoir à Mme Claudine BURETTE,
M. Gérard HAUTDEBOURG	qui donne pouvoir à M. Julien LE GLOU,
M. Jean-Claude FLEURY	qui donne pouvoir à M. Philippe LE NAOUR,
Mme Akissi KOUASSI	qui donne pouvoir à Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN,
M. Sébastien LESOEUR	qui donne pouvoir à Mlle Zaiha NEDJAR,
M. Lamine SAÏDANE	qui donne pouvoir à Mme Nicole RIOU,
M. Michel LE THOMAS	qui donne pouvoir à M. Jean-Paul LE GLOU.

**Étaient absents :**

M. PRADEL Nicolas,  
Mme SEEGER Evelyne,  
Mme CHEVET Teragi,  
M. REZGUI Malek,  
M. BOUYAHIA Aziz.

**Sont arrivés en cours de séance :**

M. MORIN Francis (après l'affaire n°3),  
M. VIGNERON François (après l'affaire n°3),  
Mme CHABAUDIE Catherine (à l'affaire n°4).

**Sont sortis momentanément en cours de séance :**

M. SAKMECHE Naceur (aux affaires n°13, 14, 15),  
Mme AOUDIA-AMMI Farida (à l'affaire n°16),  
M. LANGLOIS Denis (à l'affaire n°20).

**Secrétaire de séance :**

M. TAIBI Azzedine.

## ORDRE DU JOUR

**La séance publique est ouverte à vingt heures et dix minutes.**

En préambule, **M. le Maire** propose d'ajouter à l'ordre du jour un vœu contre la « casse » du service public de la Sécurité sociale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **N° 1) Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 31 voix pour, Nomme Monsieur Azzedine TAÏBI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **N° 2) Approbation du procès verbal de la séance du 3 février 2011**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Mme Claudine BURETTE** signale que sa sortie de séance est mentionnée en page 2 du procès-verbal. Or, il n'est pas indiqué à quel moment elle est revenue.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 31 voix pour, Approuve le Procès Verbal de la séance du Conseil municipal du 3 février 2011.

### **N° 3) Compte rendu des délégations de pouvoirs données à Monsieur le Maire**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Concernant l'association de l'orchestre de jeunes Divertimento, **M. Jean BAUDOIN** fait référence aux décisions municipales n°20110001, 20110002 et 20110003 relatives à des concerts de « Musique de Films » dans le cadre des vœux du Maire à la population les 8 janvier (à 16h00 et 20h30) et 9 janvier 2011 (15h30) pour 15 000 euros à chaque fois. A cela s'ajoute la décision municipale n°20110010 relative à un contrat concernant un « Hommage à la Méditerranée » le 8 février 2011 (pour 8 500 euros).

**M. BAUDOIN** présume que cet orchestre doit avoir une production et qu'il est possible d'évaluer le nombre de concerts nécessaires à Stains pour toute l'année. Il suggère de négocier un contrat global annuel, ce qui éviterait ces « paperasseries » et l'édition de plusieurs contrats.

**M. le Maire** explique qu'il n'est pas possible de faire autrement que d'établir un contrat pour chaque manifestation. Un contrat annuel n'est pas possible, car le nombre de concerts annuels n'est pas connu et les musiciens sont payés à la prestation et non au forfait.

**M. Jean BAUDOIN** ne remet pas en cause le prix de la prestation, mais souligne que chaque année il y a approximativement les mêmes manifestations et le nombre de concerts pourrait être évalué afin d'établir un contrat global.

**M. Le Maire** répète que les musiciens doivent être payés à la prestation (et non de façon forfaitaire), ce qui fait l'objet d'un contrat. Ce serait sans doute contraire au droit du travail.

**M. Azzedine TAÏBI** souligne qu'une partie des concerts n'est pas récurrente chaque année. De plus, il y a parfois des concerts exceptionnels.

**M. le Maire** ajoute que ce n'est pas un problème que de faire un contrat pour chaque manifestation. Ce point sera vérifié, mais il ne pense pas qu'il soit possible de faire autrement.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 31 voix pour,  
Prend acte des délégations de pouvoirs données à Monsieur Le Maire ci-annexées à la présente délibération.

**M. le Maire** souhaite rendre hommage à un agent communal, Mme Sandrine Colombani, qui assiste à son dernier Conseil Municipal. Elle va rejoindre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Il associe tous les élus pour la remercier pour le bon travail accompli au sein de la collectivité et du Conseil Municipal.

**M. le Maire** présente une démarche engagée par la Municipalité, partant du constat que le service public est peu à peu démantelé à travers le pays. Il y aura tout à l'heure une motion sur la Sécurité Sociale. La liste est longue : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Stains, fermée depuis 18 mois, les enseignants manquent de plus en plus dans les écoles puisque 40 000 postes ont déjà été supprimés et 16 000 autres le seront en 2011, le sous-effectif chronique du commissariat de police de Stains-Pierrefitte, la menace pesant sur la caisse primaire de Sécurité Sociale, celles qui pèsent aussi sur les collectivités territoriales, avec à la fois la réforme des collectivités territoriales et la réduction des dotations. Tout cela vise à démanteler le service public « à la française », qui est essentiel dans une société qui souffre, où la cohésion sociale est en danger et où les inégalités sont de plus en plus criantes.

Cela suffit et M. le Maire propose d'engager une grande campagne de pétition, de façon à rassembler le plus grand nombre possible de Stanois. Beaucoup de personnes dans cette ville sont en attente de mobilisation et d'action sur cette question, car elles sont confrontées tous les jours aux conséquences de ce démantèlement, que ce soit en termes de services rendus, d'éducation ou de tranquillité dans les quartiers. À été volontairement associée à ces problèmes de démantèlement des services publics, la question de la sécurité. Lorsque l'on s'attaque à l'école, aux services éducatifs de l'État, les conséquences dans ce domaine sont très lourdes à supporter pour les habitants dans leur quotidien. M. le Maire invite les élus à s'associer à cette démarche et souhaite que le Conseil Municipal soit unanimement engagé. Elle vise simplement à obtenir que l'État assume pleinement ses responsabilités dans les domaines et compétences qui sont les siens. La Ville, en tant que collectivité, n'hésite pas à assumer les siennes et en fait la preuve tous les jours, mais ne peut, seule, répondre à toutes les questions qui se posent aujourd'hui face aux urgences sociales. M. le Maire fait aussi référence à la question du transport, les conditions indignes dans lesquelles les Stanois sont transportés, notamment sur la ligne 13 du métro, mais aussi sur les lignes de bus (notamment les insuffisances de dessertes dans les quartiers). Cela commence à faire beaucoup et c'est insupportable. Il est nécessaire d'engager cette campagne, d'inviter les habitants, non seulement à signer une pétition, mais à s'y impliquer. M. le Maire n'exclut aucune forme : ce peut être une délégation, des réunions publiques. Des occasions se présenteront dans les prochaines semaines pour rencontrer les habitants avec la préparation des Assises : ce sera l'occasion d'évoquer ces questions et d'inviter les habitants à se mobiliser et à agir avec les élus. M. le Maire met en débat cette démarche et demande au Conseil Municipal d'y adhérer. Ce n'est ni une délibération, ni une motion, c'est une démarche politique qui est lancée, en souhaitant que les élus soient tous aux côtés de M. le Maire pour la mener avec efficacité.

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** dit ne pas avoir encore lu le texte, mais se réjouit de cette initiative. Par ailleurs, elle déclare avoir appris qu'il y avait des tractations, relative au Bureau de Poste situé place de l'Avenir, entre la commune et le Groupe la Poste pour le déménagement de cette dernière puisqu'elle ne peut être rénovée dans ses locaux actuels. Mme TEBOUL-ROQUES aimerait savoir où en sont ces tractations et si un nouveau lieu d'accueil de La Poste est déterminé.

**M. le Maire** répond qu'effectivement le bureau de poste de l'Avenir n'a pas les conditions adéquates pour recevoir aujourd'hui le public dans des conditions normales et décentes : le hall d'accueil, qui était déjà petit, a été empiété pour créer un bureau supplémentaire et il ne reste que quelques mètres carrés pour le public. Il a été envisagé de transformer ce bâtiment communal et de mettre à la disposition de la Direction de la Poste la « mairie annexe », qui sert aujourd'hui de local associatif. Or, la structure du bâtiment ne se prête guère à réunir les deux ailes : ce n'était pas satisfaisant pour accueillir la Poste. Il y a quelques années, a été faite une autre proposition qui était de réinstaller ce bureau de poste sur l'emplacement de la halle de marché fermée. Il y a peu d'espoir que le marché se développe au point de réouvrir cette halle. Il était donc tout à fait concevable de récupérer ce foncier qui appartient à la Ville et d'y construire un bâtiment. Le problème est que la direction de la Poste ne souhaitait pas mettre un centime dans cette opération. De même, la question d'un loyer revalorisé n'a pas été retenue. M. le Maire dit avoir reçu récemment une délégation CGT de la Poste avec des agents travaillant dans ce bureau. M. le Maire se dit prêt à rencontrer de nouveau la direction de la Poste. Si celle-ci fait un effort, la Municipalité est prête à engager de nouveau cette opération. Cela suppose de concevoir un projet, choisir un architecte, etc. Ce projet ne pourrait pas être réalisé à très court terme, mais il y aurait une perspective pour le quartier avec un bureau de poste, et un distributeur de billets. Les mêmes propos pourraient être tenus pour d'autres services publics, pour lesquels la Municipalité fait des démarches. M. le Maire annonce qu'il sera prochainement reçu avec les Maires de Pierrefitte et d'Epinay par la CAF, à leur demande, pour solliciter la réouverture des antennes locales. Pour l'école, de nombreuses démarches ont été faites aux côtés des enseignants et des parents d'élèves. Cela se poursuivra. La démarche proposée aujourd'hui n'est pas nouvelle. Il est cependant aujourd'hui nécessaire de globaliser.

**M. Jean-Paul LE GLOU** souligne qu'à plusieurs reprises au sein du Conseil Municipal, les élus du groupe « Communistes, partenaires et citoyens » ont été amenés à intervenir pour à la fois dénoncer la suppression et la mise à mal de pans entiers du service public, et avancer des propositions. Cette fois, est proposée une démarche visant à attaquer sur tous les fronts face à ce constat alarmant, fait à plusieurs reprises, qui a des conséquences sur la vie quotidienne des habitants et la mise en place du service public. Cet étranglement des collectivités territoriales est dramatique, et l'on ne peut qu'adhérer à la démarche qui vise à associer les habitants. Il a toujours en mémoire la démarche engagée, il y a quelques années, sur la question de l'école et qui a vraiment porté ses fruits. Si tout le monde s'y met, individuellement et collectivement, les résultats peuvent être intéressants en termes de « signatures » et d'adhésion des habitants à cette démarche publique. Le document élaboré par la Municipalité est particulièrement intéressant, puisque d'un côté, il est pédagogique et reprend des éléments chiffrés, et de l'autre, il revient sur l'ensemble des propositions qui ont déjà été abordées à plusieurs reprises en Conseil Municipal. Il affirme un certain nombre d'exigences et doit permettre à chacun de s'engager autour de cette démarche.

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** a pu lire le document élaboré par la Municipalité : la liste des revendications inscrites est parfaitement correcte. Hélas, elle est longue, et témoigne donc d'une situation catastrophique. Le problème est le suivant : tout est évidemment condamnable et les élus sont les premiers à le dénoncer. Le Parti Ouvrier Indépendant (POI) adhère à l'ensemble de ces revendications. La question se pose concrètement sur un ou deux points déterminants : concrètement, la CAF est fermée depuis près de 2 ans, et le centre de Sécurité Sociale devrait être fermé à la fin de l'année civile 2011. Le POI propose une initiative commune, dans l'urgence, pour arrêter le « plan » de M. Albertini,

directeur de la Sécurité Sociale, et pour la CAF. Elle souligne que sur le marché de Stains, la population s'arrête et signe pour la bataille menée par le POI depuis 3 semaines contre la fermeture du centre de Sécurité sociale. Il y aurait donc maintenant une initiative commune à prendre, et le plus possible dans l'unité. Le POI s'est engagé dans une réunion publique le 7 avril 2011, mais qui n'a pas vocation à être confisquée par le POI, puisque ce n'est pas l'intérêt de la population. L'ensemble des élus présents ce soir est invité à y participer pour décider de mesures concrètes pour faire reculer le « plan » de M. Albertini.

**M. Francis MORIN** s'excuse pour son retard. Le vœu « contre la casse du Service Public de la Sécurité Sociale » déposé à son initiative, en lien avec le groupe POI, veut marquer un coup d'arrêt à l'accroissement des fermetures des services publics. Il espère que tous seront d'accord autour de cette table pour réagir. Il pense qu'il faut aller vers des actions, au même titre que le comité de Guéret où des populations du milieu rural se sont mobilisées de façon originale et combative pour s'opposer aux fermetures. Il verrait bien une action d'une telle dimension. Le sens du vœu du Conseil Municipal est d'avoir des précisions par rapport à la Sécurité Sociale et à la CAF.

**M. Azzedine TAÏBI** se réjouit et adhère à cette démarche importante qui permet d'associer fortement la population. Il peut être intéressant de s'inspirer de Guéret pour voir, avec l'accompagnement et le soutien des différentes composantes du Conseil municipal, comment faire en sorte que la population prenne part à cette bataille. Il est vrai que l'on peut imaginer la mise en place d'un comité local de la défense des services publics, puisque ces points ont un impact très grave sur la ville. M. TAÏBI rappelle les augmentations de tarifs d'EDF, sur lesquelles une bataille sera à mener. Les annonces, même minorées par le Ministre Eric Besson, chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique, sont très inquiétantes. D'autres augmentations risquent de suivre comme GDF. Il existe également des préoccupations très fortes sur la question du prolongement de la ligne 13 du métro, qui est en partie balayée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et par les institutions compétentes. Il se réjouit de cette démarche et rappelle avoir lancé il y a plus de 18 mois une pétition pour le rétablissement des cartes Imagine R et Améthyste. La population a besoin des services publics et il faut faire en sorte que les collectivités locales, que ce soit la Ville ou le département de la Seine-Saint-Denis fortement touchés par le désengagement de l'État, soient très vigilantes et offensives pour qu'aucun moyen ne soit mis de côté pour lutter contre la réduction des services publics dont la population a besoin. C'est une démarche d'utilité publique qui doit être mise en avant, éventuellement lors des diverses initiatives de la ville. C'est un combat qui devrait dépasser les clivages politiques, car il concerne la cohésion sociale de la population.

**M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** confirme que l'on ne peut qu'être d'accord avec ce constat. Deux niveaux sont cependant à différencier : l'un qui est plus prégnant et permet d'engager une bataille immédiate et concrète, par exemple sur la réouverture de l'agence de la Caisse d'Allocations Familiales. Et l'autre, moins prégnant, sur lequel la prise est moindre, par exemple le remplacement systématique des enseignants en cas de congé maladie. Cela engage au-delà de la ville. D'une façon plus générale, la disposition des organisations syndicales est partie d'un rapport de force qu'il faut constituer. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'initiatives à prendre, mais elles ne se situent pas exactement sur le même niveau. Un deuxième élément devrait inciter la population à se battre, c'est le caractère insupportable de la situation, et le fait qu'un seuil intolérable a été dépassé. La population ne peut plus accepter aujourd'hui les conditions d'existence qui lui sont faites. De plus, le résultat des élections cantonales indique une dislocation du parti majoritaire de l'UMP, un affaiblissement considérable, une dispersion politique de ce parti et un rejet de cette politique. Tactiquement, l'intérêt est de prendre des initiatives, face à un Gouvernement qui est affaibli. M. CARRIQUIRIBORDE retient la proposition de M. TAÏBI sur la mise en place d'un comité local de défense des services publics sur la ville, s'adressant à l'ensemble des organisations ou des groupes représentés dans ce Conseil Municipal. Il approuve ses propos disant que les clivages existants sont largement dépassés. Il existe des réponses immédiates, et il est possible de faire céder M. Albertini. La

fermeture des centres de Sécurité sociale, le démantèlement des services publics ne sont pas inéluctable. Il existe des exemples dans la fonction publique d'État, dans d'autres organismes ou dans la fonction publique territoriale, où les directions sont amenées à reculer alors que les intentions sont le démantèlement ou la suppression de certains corps de services publics et leur remplacement par des CDIations massives. Il faut retenir cette proposition et voir très concrètement comment agir. La condition de l'action est l'unité, le fait de s'accorder sur un ou deux objectifs très simples, mobiliser la population dans l'unité et aller chercher la revendication.

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** se dit gênée que, d'une part, il y ait une pétition pour la carte Améthyste et pour le retour des subventions aux cartes de transport, et que d'autre part, les conseillers généraux du PCF se soient abstenus sur le vote du « budget de révolte » de Claude Bartolone, président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Il ne s'agit pas ici de discuter des actions des conseillers généraux au sein du Conseil général, mais il faut dire la réalité. Il est absolument indispensable de s'unir et dépasser les clivages sur tous les points définis dans le texte présenté par la Municipalité, mais il faut accorder les votes avec les paroles. On ne peut s'abstenir sur un budget qui enlève les subventions aux cartes de transport et ensuite faire signer un texte demandant de les remettre.

**M. le Maire** ne souhaite pas pousser plus loin la polémique, mais au contraire appeler au rassemblement pour la défense du service public. Il adhère aussi à l'idée de créer un collectif ou un comité en faisant appel à toutes les forces existantes dans cette ville. Il faut néanmoins faire vite. M. le Maire souhaite aussi que des initiatives soient rapidement mises en place pour la Sécurité Sociale et la CAF car l'urgence est grande. L'urgence existe tout autant pour l'école, la sécurité. Les habitants, s'ils sont interrogés, trouveront de l'urgence sur toutes les questions évoquées ce soir à partir de leur vie quotidienne. M. le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal puisse se prononcer unanimement sur cette démarche. Tous ceux qui veulent s'investir et la nourrir avec des initiatives seront les bienvenus.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 abstentions (Jean BAUDOIN, Marie-Claude GOUREAU),  
**APPROUVE** le sens de la démarche présentée.

#### N° 4) Budget Primitif 2011

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**M. le Maire** rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (Conseil Municipal du 3 février 2011) a donné les orientations, à savoir continuer à développer le service à la population, maintenir les activités, avec cette année la mise en place de la police municipale qui représente un développement du service public, mais aussi accompagner la population en matière d'accès aux droits fondamentaux et pour leur promotion sociale. C'est aussi amplifier la prise en compte du développement durable et des décisions respectueuses de l'environnement pour toutes les activités municipales. C'est le maintien d'un haut niveau d'investissement pour tenir les engagements pris dans le cadre du contrat d'action municipale envers les Stanois, c'est la maîtrise de l'évolution des dépenses (tant celles des structures que celles du personnel) l'amélioration de l'épargne disponible pour conforter l'autofinancement, et la limitation du poids de la pression fiscale, l'objectif étant de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

M. le Maire rappelle que ce budget s'est construit dans un contexte d'incertitude : à ce jour, il n'y a encore aucune notification des dotations de l'État, ni des bases fiscales. De plus, la réforme des collectivités territoriales fait peser beaucoup d'incertitude sur le plus long terme. Ces réformes ont un impact sur le budget communal. Le budget a été élaboré dans des conditions extrêmement contraintes, avec la volonté réaffirmée lors du débat d'orientation budgétaire de ne pas renoncer aux ambitions de la Ville en matière d'investissement et de continuer à maintenir les services rendus à la population.

Comment parvenir à l'équilibre budgétaire ? Dans la section d'investissement, les reports de crédits de l'exercice 2010 atteignent en dépenses 3 071 572.22 € et en recettes 5 042 305.28 €, dont 2 172 000 € d'autorisation d'emprunt. Un effort soutenu est donc proposé pour rechercher toutes les subventions possibles liées aux projets inscrits dans l'investissement. Il est également demandé aux services municipaux de mobiliser le mieux possible la dotation de développement urbain pour l'investissement.

En recettes d'investissement, a été conclue en 2009, une convention avec l'État, autorisant la commune à percevoir le FCTVA l'année N1, au lieu de la recevoir l'année N2. Cela s'est poursuivi les années suivantes, puisque les conditions, qui étaient de réaliser une part des programmes d'investissements, ont été satisfaites.

En fonctionnement, les notifications définitives des bases seront connues vers la mi-avril 2011. Une évaluation a été faite à partir des bases telles qu'elles se sont constituées en 2010, avec une progression de plus de 6 %, notamment du fait de l'implantation d'entreprises pour le foncier bâti. Certaines dotations seront en baisse, notamment la dotation globale de fonctionnement. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le vote des taux lors de la séance du 28 avril prochain. L'équilibre du budget est respecté, avec des contraintes lourdes, mais il est réalisé en intégrant le résultat présumé du fonctionnement de l'exercice 2010, estimé à 1 417 795,89 €. Ces chiffres sont corroborés par le Trésorier Principal dans son compte de gestion. Il n'y aura pas de budget supplémentaire du fait de l'anticipation faite sur cet excédent, mais sans doute des décisions modificatives seront-elles à prendre au cours de l'année.

L'équilibre obtenu permet de conforter l'autofinancement et de garantir un recours limité à l'emprunt pour les investissements. En recettes, 2 245 896,80 € proviennent d'un virement de la section de fonctionnement, qui est donc de l'autofinancement, ce qui est mieux que le budget précédent où il n'y avait que 1 754 000 €.

Dans la section d'investissement, le niveau des dépenses d'équipement s'établit à 6 707 252.96 €. C'est un programme d'investissement ambitieux, dans un contexte difficile, et qui représente un montant de 192.60 € par habitant. Ce montant moyen par habitant constitue un ratio inférieur à la moyenne des communes de même strate.

Sur la section de fonctionnement, dans les dépenses figurent le virement à la section d'investissement, ainsi que les charges financières qui augmentent par rapport à 2010 puisqu'il y a les effets de l'emprunt de 7.5 M€ pour la participation à la ZAC de la Cerisaie. Pour les recettes, il y a une prévision de 19 M€ d'impôts et taxes, et de 22 971 155 M€ de dotations.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les dépenses à caractère général, elles évoluent de 4.75 % à hauteur de 10 545 300 €, soit une bonne maîtrise depuis quelques années. Les frais liés aux communications téléphoniques sont en diminution par l'effet de la gestion active des contrats conclus auprès des opérateurs. Les carburants sont en diminution en dépenses et en recettes, car ce sont les prises de carburant facturées à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune qui n'apparaissent plus dans ce budget puisqu'un autre système d'approvisionnement a été adopté. Il n'y a plus non plus le remboursement de la Communauté d'Agglomération dans les recettes. Les dépenses liées aux consommations de gaz et d'électricité sont en diminution, due à des mesures d'économie et de meilleure gestion.

Les dépenses de personnel, à hauteur de 26 260 237 €, évoluent de 2.5 % par rapport aux dépenses inscrites.

Concernant les charges financières, il y a une augmentation liée aux emprunts contractés en 2010 et la majorité des prêts sont encore à taux fixes. C'est à partir de 2011 que certains prêts entreront dans une seconde période contractuelle avec des taux variables, d'où une évolution possible de la dette en 2011.

Les recettes de fonctionnement évoluent de 2.9 % à hauteur de 47 275 876,21 €. La ventilation de ces recettes montre que les dotations de l'État représentent au total près de 50 % des ressources de la Ville, ce qui la rend très dépendante des décisions de l'État. Le désengagement de l'État a un impact très fort sur les conditions budgétaires et notamment sur les conditions d'équilibre. Pour la fiscalité, les recettes progressent de 2 % en prévision pour 2011. Cette progression comprend l'actualisation des bases par la loi de finances. S'agissant des liens financiers avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, l'attribution de compensation est maintenue pour un montant de 2 926 393 €. Cette attribution de compensation est le reversement de la taxe professionnelle qui est perçue par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune (le coût des transferts de compétences étant soustrait). Sur la dotation de solidarité communautaire, il est intéressant de relever qu'elle est portée en 2011 à 470 975 € au lieu de 279 096 €. C'était un engagement de la Communauté d'Agglomération que de rétablir de l'équité entre les 8 villes. Le montant des dotations est encore une prévision. Sont indiqués les autres produits de gestion courante et produits financiers.

Une liste prévisionnelle des opérations d'investissement est fournie en annexe.

Le Conseil Municipal peut voter un budget en équilibre, à hauteur de 48 717 670.10 € pour la section de fonctionnement et de 9 259 024.10 € pour la section d'investissement.

**M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** rappelle que le projet de budget 2011 a été élaboré sur la base des orientations budgétaires débattues lors du précédent Conseil Municipal du 3 février 2011. Le débat d'orientation budgétaire a soulevé de nombreuses questions, en particulier sur l'augmentation ou non des impôts. Non pas sur le foncier bâti, puisqu'il vient d'être précisé que les entreprises qui se sont installées augmentent la base de l'assiette, mais sur la taxation de la population. C'est une question qui a été posée et qui n'a pas reçu d'éclairage puisque les chiffres ne seront disponibles qu'en avril 2011. Dans les trois dernières présentations du budgets, la situation est exactement la même : la Municipalité se bat pour maintenir un niveau de service public. C'est une intention louable, car on ne peut d'une part, s'insurger contre la diminution, la suppression ou la destruction des services publics, et d'autre part, être amené à réaliser une contrainte assez importante sur les dépenses et recettes de fonctionnement. Il rappelle qu'un certain nombre de dispositions statutaires doivent être appliquées et aboutissent de façon mécanique à une augmentation de la masse salariale d'une année sur l'autre. Si ce qui est consacré à la masse salariale est enlevé des recettes de fonctionnement, on aboutit à l'inverse, à une diminution des crédits de fonctionnement en matière de dépenses. Dans ces conditions, avec des crédits qui diminuent, on peut s'interroger de façon légitime sur la capacité réelle de maintenir ou pas un service public digne de ce nom, digne de la capacité de la Municipalité à défendre cette orientation, en tout cas à l'affirmer.

La deuxième remarque concerne les charges financières qui augmentent de façon assez conséquente, passant de 1 885 603 € à 1 976 000 €. La raison de cette augmentation a été donnée, mais il n'a pas été précisé que les taux d'intérêt appliqués sur ces charges financières seront variables, d'où une interrogation sur le montant à déboursier. En outre,



plus le taux de remboursement augmente, plus la capacité de fonctionnement matériel des services de la collectivité diminue. Quant aux recettes, elles augmentent aussi, en particulier sur le volet impôts et taxes, passant de 18 à 19 M€. Persiste donc une forte interrogation pour savoir qui sera taxé : cela doit correspondre à une augmentation de l'assiette et donc du calcul de l'impôt. L'orientation qui est celle de la majorité municipale est de contraindre l'augmentation des impôts. Ce n'est pas le choix du Parti Ouvrier Indépendant (POI), qui est contre toute augmentation d'impôts dans une situation où la population paye suffisamment et très largement.

Sur la question de l'investissement d'environ 9 M€, l'église Notre-Dame de l'Assomption n'est pas vraiment un service public. Si des priorités devaient être fixées, ce ne serait pas celle-là. Personnellement, M. CARRIQUIRIBORDE trouve particulièrement scandaleux que dans une situation de destruction générale des services publics, alors que d'un côté des initiatives sont prises qui, espère-t-il, aboutiront concrètement à des dispositions et d'actions, près de 12 ou 13 % de l'investissement de cette commune est consacré à la réfection d'une église. Il y a véritablement une interrogation et une ligne de fracture sur cette question, parce que ce sont des choix politiques. M. CARRIQUIRIBORDE respecte la liberté religieuse, mais ceux qui souhaitent des églises, des mosquées ou des synagogues doivent les financer. C'est la loi de 1905. On ne peut tenir un discours d'un côté, et de l'autre s'affranchir par de telles décisions. Certaines municipalités s'en affranchissent parfaitement, puisque certaines rasent même des églises pour construire d'autres bâtiments. C'est un choix qui n'est pas acceptable.

Enfin, sur la police municipale et les difficultés extrêmes à la construire et à recruter, cela coûte de l'argent. Les plans de charge et les études coûtent à la commune et cela ne rend aucun service. Ce ne sont pas 4 policiers municipaux qui vont changer la situation et la sécurité dans cette commune. Ajouté à cela les locaux, l'équipement, les voitures, etc., la population n'a pas fini de payer. Dans cette situation, le POI ne votera pas la proposition de budget.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** fait remarquer que sur le dernier tableau, relatif à la liste prévisionnelle des opérations d'investissement, en page 13, les 350 000 € de « dépenses d'équipement informatique » n'ont pas été reportés et donc le total est faux. Il manque également les 64 000 € de la catégorie « hors opérations ».

**Mme Farida AOUDIA AMMI** attire l'attention de l'assemblée sur les questions d'investissement concernant l'accessibilité du patrimoine communal aux personnes handicapées. La ville de Stains a réalisé son diagnostic : l'évaluation du montant total des travaux à mettre en oeuvre est de plus de 4 M€ et il n'apparaît pas dans les documents budgétaires. Une ligne de 100 000 € a été prévue, mais à raison de 100 000 € par an, il faudra 40 ans pour mettre le patrimoine communal aux normes. Cette question doit être à nouveau évoquée pour voir dans quelle mesure la Municipalité devra se mobiliser pour solliciter l'État. L'obligation de mettre aux normes avant 2015, sans moyens, pose la question de l'accompagnement des collectivités comme celle de Stains. La commune n'est pas en retard, car de nombreuses collectivités n'ont pas encore réalisé leur diagnostic, mais la question de la lutte à mener pour obtenir des moyens de l'État doit se poser de façon pérenne et constructive. La commission communale d'accessibilité au handicap se réunit assez régulièrement. Des habitants sont directement ou indirectement concernés par cette question et la municipalité devra s'engager à un moment donné sur une mobilisation commune avec les citoyens pour voir comment avancer sur cette question inquiétante.

**M. Mourad BOUNAB** évoque la ventilation des recettes et s'interroge sur les « dotations CAPC » de 7 % chacune (page 8). Elles sont comptabilisées deux fois. Le total ne fait pas 100%.

**M. le Maire** revient sur l'intervention de M. CARRIQUIRIBORDE. Les questions de l'église et de la police municipale sont récurrentes et M. le Maire ne répètera pas les réponses faites habituellement. Sur les charges financières, il confirme qu'elles augmentent du fait de l'emprunt exceptionnel de 7.5 M€ pour apporter une participation financière à

l'aménagement de la zone d'activités de la Cerisaie. Il y aura également l'évolution probable des charges financières 2011 sur des taux qui passeront de fixes à variables, avec certainement une incidence non mesurable précisément aujourd'hui, malgré une analyse effectuée par des spécialistes des différents prêts. 2011 sera l'occasion de renégocier certains emprunts pour tenter d'atténuer les effets de ces taux variables. On ignore également comment évolueront les taux dans les prochains mois. Sur les bases fiscales, ce ne sont pas simplement les entreprises qui peuvent faire varier les recettes fiscales, mais aussi les contribuables assujettis à la taxe d'habitation. S'est tenue récemment la réunion de la commission des impôts directs où a été constatée la totalité des modifications qui vont intervenir dans les bases de la commune. Sont intégrées cette année toutes les constructions nouvelles du quartier des Trois Rivières et la construction du Moulin neuf. Cela constitue une amélioration des bases, notamment en termes de taxe d'habitation. En revanche, il y a cette année l'effet de la démolition de la tour Verlaine et donc une partie des bases qui disparaissent. En tenant compte de ces différents changements, la municipalité verra comment se traduiront les recettes fiscales de cette année. Les bases physiques évoluent régulièrement depuis plusieurs années. Cela est dû en particulier à l'évolution du foncier bâti. Cette année, il y aura aussi un effet sur la taxe d'habitation. Ces évolutions positives continueront dans les prochaines années puisque la ville est en développement et continue à accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux programmes de logement. La taxe d'habitation est un peu plus difficile à évaluer parce qu'il y a aussi les effets des exonérations selon les ressources des habitants.

Sur le personnel, cela a été dit lors du débat d'orientation budgétaire, la Municipalité n'est pas satisfaite des moyens en ressources humaines actuels. Des créations d'emplois sont nécessaires dans plusieurs secteurs pour améliorer les services rendus. Les services sont maintenus, mais au prix de gros efforts demandés au personnel.

Sur l'accessibilité, l'effort qui sera fait dans ce domaine ne doit pas se réduire à la ligne budgétaire indiquée. En effet, dans toutes les autres opérations d'investissement, cette question est prise en compte et cela représente des dépenses qui s'ajoutent à cette ligne de 100 000 €.

Concernant la Communauté d'Agglomération Plaine Commune (CAPC), il y a deux recettes, avec sans doute une erreur sur le pourcentage : la dotation de solidarité communautaire (qui augmente) et l'attribution de compensation. Il y a donc bien deux dotations provenant de la Communauté d'Agglomération, mais elles ne sont pas égales à 7 %.

**M. Naceur SAKMECHE** clarifie sa position par rapport au vote, indiquant qu'il s'abstient, tant qu'il reste une incertitude sur l'augmentation de l'imposition.

**M. le Maire** rappelle avoir dit en présentant le budget que l'objectif était de ne pas augmenter les impôts cette année et espère ne pas y être contraint. Si de mauvaises surprises apparaissent dans la notification des bases fiscales, il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, rétablir l'équilibre budgétaire. Si ce n'est pas par l'augmentation des impôts, ce sera par d'autres moyens, par des réductions de dépenses, mais le Conseil Municipal sera tenu de rétablir l'équilibre. M. le Maire se dit assez optimiste pour la notification des bases pour les raisons évoquées précédemment, à savoir ce qui a été vu en commission des impôts directs, et ce qui est pressenti en recettes sur le foncier bâti. Mais en 2009 et 2010, des éléments auraient dû être pris en compte par les services fiscaux dans les bases et ne l'ont pas été. Cela a fait l'objet d'ajustements en 2010. Il n'est pas exclu que cela se reproduise en 2011.

**M. Mourad BOUNAB** pense qu'il est aventureux de voter ce budget, car le temps a manqué pour l'étudier en détail. Il note que plus de 700 000 € de dépenses ne sont pas inscrits au budget.

**M. le Maire** conseille de se reporter au document qui sera voté et où sont indiqués les bons chiffres.

**M. Mourad BOUNAB** préfère voter contre.

**M. le Maire** reconnaît qu'il existe des erreurs dans la présentation du rapport, mais ce n'est pas ce qui est soumis au vote. C'est le document budgétaire qui doit être voté, il est tout à fait sérieux et fiable.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour, 5 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, Mme Goureau, M. Baudouin, M. Bounab), 1 abstention (M. Sakmeche),

**Vote** le Budget Primitif de l'exercice 2011 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 9 259 024.10 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 48 717 672.10 euros en dépenses et en recettes.

**N° 5) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association 'Comité d'Actions Sociales et Culturelles'**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,

Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles, dont le siège social est fixé au 64 avenue Gaston Monmousseau - 93240 Stains.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2011 à 176 870 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2011.

**N° 6) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association Coordination Locale des Opérations Sociales**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 5 non-participations en tant que « conseiller intéressé » (M. Beaumale, M. Le Naour, Mme Tessier Kergosien, M. J-P Le Glou, Mme Chabaudie),

Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Coordination Locale des Opérations Sociales, dont le siège social est fixé au 14 rue Jean Durand - 93240 Stains.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2011 à 347 465 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2011.

**N° 7) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association 'Espérance Sportive de Stains'**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 non-participations en tant que « conseiller intéressé » (Mme Caderon, Mme Goureau),

Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Espérance Sportive de Stains, dont le siège social est fixé au 30 avenue Marchel Cachin 93240 Stains.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2011 à 152 000 euros, montant

inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2011.

**N° 8) Convention cadre de financement entre la commune de Stains et l'association 'Studio Théâtre de Stains'**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, Approuve la convention cadre de financement entre la Commune de Stains et l'association Studio Théâtre de Stains, dont le siège social est fixé au 19 rue Carnot - 93240 Stains. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

Fixe le montant de la subvention versée au titre de l'année 2011 à 233 000 euros, montant inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2011.

**N° 9) Répartition des subventions pour les séjours de découverte des écoles et des actions éducatives des Collèges de Stains pour 2011**

Rapporteur. : Monsieur LE NAOUR

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, Approuve le versement aux établissements scolaires des subventions pour les séjours de découverte et les actions éducatives 2011 dont le montant total de 37 910 euros se répartit comme suit dans le tableau ci-annexé à la présente délibération.

Approuve le versement de 500 euros supplémentaires au profit de l'école élémentaire de R.Rolland dans le cadre de son projet « slam ».

Approuve le versement aux établissements secondaires des subventions pour les actions éducatives 2011 dont le montant total de 3 266 euros se répartit comme suit :

Collège	Nombre d'élèves	Subvention
Joliot Curie	605	1 210 €
Maurice Thorez	496	992 €
Pablo Neruda	532	1064 €
TOTAL	1633	3 266 €

Dit que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 10) Demande de remise gracieuse de 61.07 euros - Régie de recettes de l'École Municipale de Musique et de Danse**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, **ACCORDE** la remise gracieuse au régisseur titulaire de la régie de recettes de l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) de la commune de Stains et prend en charge sur le budget communal le montant du débet s'élevant à 61,07 euros. **AUTORISE** la passation des écritures comptables constatant l'opération précitée.

**N° 11) Prolongation d'un an des conventions de mutualisation et mise à disposition de services entre Plaine Commune et les villes-membres**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 2 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin), Approuve le renouvellement de la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre Plaine Commune et la ville de Stains pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

**N° 12) Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Moulin Neuf - Approbation de l'avenant n° 4**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Mme Farida AOUDIA AMMI** souhaite réaffirmer la nécessité d'un équipement comme celui-ci sur ce quartier. Il y a aujourd'hui un service public de qualité au Moulin Neuf, avec une équipe réduite, mais qui fait un réel travail de proximité, avec un sens du service public, de l'écoute et de l'accueil qui mérite d'être salué. L'équipe mérite d'avoir un cadre et des conditions de travail améliorés. Le quartier se développe avec des types d'habitats différents. Cet équipement est non seulement nécessaire, mais va permettre d'accompagner la démarche du service municipal en place, aussi bien que celle des citoyens qui se mobilisent. Ce quartier montre une dynamique et une capacité de mobilisation intéressantes. Par ailleurs, au-delà du Moulin neuf, cet équipement sera aussi ouvert sur le quartier des Trois Rivières. Ce quartier a une autre physionomie. Du fait de l'emplacement de ce lotissement à l'entrée de la ville, la population méconnaît ce qui se passe à quelques kilomètres. Cet équipement sera au service d'une dynamique et d'un quartier qui est déjà en place, mais aussi au service de nouveaux habitants qui auront l'occasion d'aller à la rencontre des services publics communaux à travers cet équipement.

**M. le Maire** remercie Mme AOUDIA AMMI pour avoir rappelé l'enjeu de cet équipement. Un travail intéressant a été engagé dans le quartier avec le lieu d'écoute, les habitants et associations du quartier pour définir le programme. M. le Maire rappelle être malheureusement tenu par des contraintes de calendrier assez draconiennes puisque les crédits de l'ANRU ne peuvent être mobilisés que jusqu'en 2012. L'opération doit donc absolument être engagée en 2012, et ce travail de concertation accéléré. La concertation pourra se poursuivre avec l'action du programmiste jusqu'à l'obtention du permis de construire. Il ne faut pas prendre le risque que l'opération sorte de la convention ANRU et perde ce co-financement, ce qui rendrait l'opération impossible.

**M. Naceur SAKMECHE** salue également le dynamisme du quartier du Moulin neuf, en espérant qu'il soit préservé le plus longtemps possible. La présence de services publics au

niveau du quartier et l'activation des tissus associatifs amèneront peut être à maintenir un cadre plus agréable.

Par ailleurs, M. SAKMECHE aimerait des éclaircissements sur le désenclavement et notamment le passage sous la RD29. Il rappelle avoir invité M. le Maire sur le nouveau quartier pavillonnaire. À l'époque, dans la perspective de préserver la relative tranquillité du quartier, avait été évoquée l'inquiétude suscitée par l'ouverture de cette voie et la nature de la circulation. M. le Maire avait été interpellé, lui demandant d'être à l'écoute de ces habitants et de réfléchir à la nature de cette circulation. L'ouverture à une circulation douce avait été envisagée. M. SAKMECHE aimerait avoir son point de vue et connaître le calendrier de cette ouverture. Il ajoute que ce point-là conditionnera son vote.

**M. le Maire** précise que le vote ne concerne pas le désenclavement, mais le centre social. Il répète que ce désenclavement est malheureusement reporté à une échéance 2015, puisqu'il se fera de façon concomitante, juste après la livraison de la gare tangentielle. Il est pour l'instant très compliqué de travailler avec RFF et la SNCF. Ce sont des grandes entreprises qui méprisent un peu les collectivités locales et il est difficile de travailler sur les abords d'une gare et sur la desserte de cette gare quand le principal maître d'ouvrage ne communique pas sur ce qui est de son ressort. Il existe encore aujourd'hui des points qui ne sont pas bien clarifiés sur cette gare, et sur les intentions d'emprises foncières que doit acquérir RFF. Pour autant, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ne renonce pas à réaliser cet ouvrage, qui est totalement indispensable pour parachever la rénovation urbaine du Clos Saint-Lazare. M. le Maire insiste sur l'intérêt pour les habitants du quartier concerné d'obtenir ce désenclavement, car il permettra de relier le quartier au reste de la ville et d'assurer une liaison très pratique avec la future gare. Les gens du quartier apprécieront fortement de n'avoir que quelques pas à faire pour aller jusqu'à la gare qui sera implantée de l'autre côté de l'avenue de Stalingrad. Le projet n'est pas encore défini pour savoir précisément comment sera réglementée la circulation, quelle place sera donnée aux circulations douces, etc. Le moment viendra pour le faire, et la concertation se fera avec les habitants pour que ce projet réponde le mieux possible à leurs attentes, mais il y aura forcément de la circulation sur cette voie, notamment les bus, pour une desserte complète du quartier du Moulin Neuf. M. le Maire pense qu'il y a davantage d'éléments positifs que négatifs à attendre de ce désenclavement, et un travail commun sera nécessaire pour atténuer le mieux possible les nuisances occasionnées aux riverains. La sécurité est toujours améliorée après les opérations de désenclavement faites dans la ville. La concertation se fera le moment venu pour définir le projet de désenclavement.

En tant que locataire, **M. Naceur SAKMECHE** précise que des débats reviennent régulièrement : les habitants sont prêts à soutenir l'ouverture, qui ne fera que donner plus d'âme au quartier et résoudre un certain nombre de problèmes. Ni l'ouverture, ni son utilité, ni l'intérêt du désenclavement ne sont remis en cause. Le souci des habitants est la réglementation de la circulation, car il y a de gros problèmes sur la rue du Moulin Neuf, et les habitants craignent que cela ne devienne invivable. Avait donc été évoquée la circulation douce, ouverte aux transports en commun, mais pas à tout véhicule.

**M. le Maire** souligne qu'il existe toujours des contradictions dans un projet. Il cite en exemple la rue des Fourches qui donne sur la route Jean Durand. Cette voie sans trottoir se terminait en impasse, avec une chaussée en mauvais état. Depuis des années, les habitants de cette rue demandaient une vraie rue avec des trottoirs. La Communauté d'Agglomération Plaine Commune a refait cette voie, qui aujourd'hui n'est plus en cul-de-sac et débouche sur la rue du Colonel Rol-Tanguy. Les habitants sont maintenant mécontents de la circulation des voitures. Ce sont aussi les contraintes de la vie urbaine. Les habitants du secteur pavillonnaire du Moulin Neuf en contrebas de la RD29 verront nécessairement circuler des voitures avec le désenclavement. Il est évident que la voie sera ouverte à la circulation et n'aura pas le caractère d'une voie de transit. Il faudra accepter sur ce projet des contraintes qui n'existaient pas avant et qui apparaissent en contrepartie d'avantages également importants.

**M. Naceur SAKMECHE** comprend par là que M. le Maire est pour la circulation des voitures, ce qui n'était pas la position adoptée initialement. Il avait été question d'ouvrir cette voie à la circulation des piétons, vélos, motos et bus. Les habitants peuvent s'adapter, mais si la situation est infernale, la solution sera de partir de cet endroit. Le quartier n'est déjà pas totalement calme. Si l'on mesure le taux de pollution en contrebas de la route départementale, il devrait être très élevé. Et si s'ajoutent à tout cela la circulation, la nuisance de véhicules, la pollution sonore et aérienne, les habitants auront pour seule solution de partir.

**M. le Maire** dément : il n'a jamais exprimé cette position disant que ce désenclavement serait réservé à la circulation piétonne.

**M. Naceur SAKMECHE** répond que ce ne sont pas ses propos : on essaye de convaincre les gens de ne pas être contre la circulation des bus, dans l'intérêt public. En revanche, la circulation des voitures serait infernale.

**M. le Maire** rappelle que la question n'est pas à l'ordre du jour ce soir.

**M. Francis MORIN** se réjouit de la vigilance des citoyens, dans tous les quartiers de la ville, pour se protéger des nuisances sonores qui sont considérables dans cette ville, comme dans beaucoup de villes de « banlieue », notamment si s'ajoutent les avions sur lesquels on n'agit pas assez. M. MORIN fait observer qu'à chaque fois que sont réalisées des voies strictement réservées aux piétons, vélos ou voitures, elles sont accaparées par une catégorie de population. L'intérêt est que la ville soit fluide et que dans des zones très habitées des voies à 30 km/h soient mises en place, qui empêchent les voitures de se conduire comme des Fangio. Mais dès lors qu'un bus passe, M. MORIN ne voit pas comment empêcher une circulation modérée de la voiture. Et si le transit des voitures est empêché aujourd'hui, il se déplacera ailleurs et d'autres auront la nuisance. Il faut donc avoir une vision globale de la circulation routière, vélos et piétons dans la ville. M. MORIN rappelle avoir proposé que l'ensemble du Moulin Neuf soit en voie 30. Cela devrait être assez facile, car la rénovation de cette cité a été bien faite. Les gens ne conduisent pas de façon accélérée compte tenu de l'environnement. La circulation de l'avenue de Stalingrad a besoin d'être allégée.

**M. le Maire** indique qu'il y aura d'autres occasions de revenir sur ce dossier d'ici l'horizon 2015 et de se prononcer sur les propositions de la Communauté d'agglomération pour que cette voie soit un ouvrage acceptable pour tous.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 28 voix pour, 6 abstentions (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, Mme Goureau, M. Baudouin, M. Bounab, M. Sakmeche), **APPROUVE** l'avenant n°04 à la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Moulin Neuf de Stains, ainsi que le tableau financier qui lui est annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant et toute autre pièce afférente et à procéder à leur exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**N° 13) Conventions d'objectifs et de financement 'expérimentation pour la mise en oeuvre de projets élaborés par les adolescents 'entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Stains (93240) au titre des projets d'activité en direction des jeunes de 11 à 17 ans pour les années 2010, 2011 et 2012**

Rapporteur. : Monsieur LE GLOU

**M. Julien LE GLOU** salue la capacité de la commune à rechercher des financements dans un contexte budgétaire délicat, et le travail effectué autour de cette recherche de financement pour réduire le coût résiduel à la charge de la commune.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,  
**APPROUVE** les conventions d'objectifs et financements « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » n° 10.408 ET n° 10.445 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis « CAF » et la Ville de Stains.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à procéder à leur exécution.  
**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.

**N° 14) Convention d'objectifs et de financement 'expérimentation pour la mise en oeuvre de projets élaborés par les adolescents' entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains concernant le soutien d'un projet jeunes 'de la danse traditionnelle à la danse urbaine' - Quartier du Moulin Neuf**  
Rapporteur. : Monsieur LE GLOU

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,  
**APPROUVE** la convention d'objectifs et financement « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains concernant le soutien d'un projet jeunes « De la danse traditionnelle à la danse urbaine » - quartier du Moulin Neuf.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.  
**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.

**N° 15) Convention d'objectifs et de financement 'Accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement' entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis**  
Rapporteur. : Mademoiselle AMZAL

Sur les questions de formation du personnel, **Mlle Najia AMZAL** explique à Mme CADERON qu'il s'agit de personnel volontaire qui travaille déjà à la ville (au service Enfance).

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** aimerait connaître le nombre d'enfants handicapés.

**Mlle Najia AMZAL** répond qu'il est difficile de recenser le nombre d'enfants handicapés pour différentes raisons : tous les enfants porteurs de handicap ne vont pas vers des centres de loisirs. De plus, les personnels n'ont pas toujours la possibilité de voir et d'identifier un handicap, qui n'est pas forcément physique. Enfin, il est encore difficile de recenser le nombre d'enfants fréquentant les centres de loisirs et qui seraient porteurs de handicap. Il existe des estimations, mais pas de chiffres précis.

**Mme Isabelle CADERON** juge important de préciser que ce n'est pas la Ville qui va définir les enfants porteurs de handicap, ils doivent être signalés comme tels.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,  
**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement concernant « l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les



accueils de loisirs sans hébergement » entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.

**N° 16) Adhésion de la commune de Stains à l'association 'Laboratoire International pour l'Habitat Populaire'**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

N'ayant pas délégué le logement, **M. le Maire** représentera la commune au sein des organes statutaires, mais aimerait qu'il y ait un titulaire et un suppléant.

**M. Francis MORIN** revient sur l'objet de cette association et son caractère international qui lui paraissent intéressants. Il aimerait savoir qui est à l'origine de cette idée. Il ajoute qu'il faut toujours être attentif au fonctionnement d'une association : dans le cas présent, l'élection du président se fait par plusieurs collègues et les membres fondateurs se réservent la majorité dans cette élection. Il aimerait en savoir un peu plus sur cette association et serait éventuellement intéressé pour suppléer M. le Maire s'il n'y a pas d'autres candidatures.

Sur l'origine, **M. le Maire** explique, ainsi qu'il est dit dans le rapport, qu'il s'agit d'un séminaire qui s'est tenu en octobre 2008 à Medellín en Colombie avec des architectes, des élus, des personnalités de la société civile, des enseignants et professeurs d'université. Une personne a joué un rôle très important dans la création de cette association : Jean-François Parent qui est architecte et a travaillé pour la ville sur un certain nombre d'opérations. Depuis, le réseau s'est élargi à plusieurs villes et à l'international. Il a paru intéressant de le rejoindre, car c'est un lieu ressource : Stains peut apporter sa propre expérience de l'habitat populaire. Cette question est aujourd'hui extrêmement pertinente, car dans toutes les grandes agglomérations, le même processus est observé, avec les centres-villes qui se développent et relèguent toujours plus loin l'habitat populaire. Cette association dit au contraire que l'habitat populaire a toute sa place dans la ville. C'est une conception à laquelle la Municipalité adhère totalement. Il y a tout intérêt à échanger sur ce sujet, participer à des colloques, des séminaires pour nourrir sa propre réflexion.

**M. Mourad BOUNAB** souligne qu'à ce jour il n'y a que 4 villes membres de cette association, malgré la présence de personnalités. Il s'interroge sur le montant de la cotisation : est-il dans les moyens de la ville ?

**M. le Maire** précise que le Laboratoire International pour l'Habitat Populaire propose aux villes, qui souhaitent adhérer, une cotisation basée sur 10 centimes par habitant, soit pour la ville de Stains une adhésion d'un montant de 3 000 €. Selon M. le Maire, le nombre de 4 villes n'est plus d'actualité. La fondation est relativement jeune, avec un premier séminaire en 2008. En Ile-de-France, d'autres villes ont fait la même démarche que Stains ou vont la faire dans les prochaines semaines. Le Laboratoire International pour l'Habitat Populaire a installé son siège à Saint-Denis, ce qui facilitera les échanges et évitera des frais de transport, mais cela n'empêchera pas des rencontres à l'international.

**M. Mourad BOUNAB** déclare ne pas être contre l'adhésion de Stains. Seulement, il souhaiterait que soit inclus dans le procès-verbal le montant de la cotisation de la ville, soit 10 centimes par habitant, afin de délibérer en connaissance de cause. Sur le principe, il soutient cette démarche, mais veut être sûr de pouvoir répondre à cette demande.

**M. le Maire** répond que cela sera mentionné dans la délibération et le procès-verbal de la séance.

Il demande que le Conseil municipal se mette d'accord pour qu'un titulaire et suppléant représente la Ville.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 29 voix pour, 4 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin, Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

**Approuve** les statuts, ci-annexés, de l'association « Laboratoire International pour l'Habitat Populaire » et l'adhésion de la commune de Stains à ladite association.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ladite adhésion et à payer la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 euros.

**Désigne** comme représentants de la commune de Stains au sein des organes statutaires de l'association :

-M. Michel BEAUMALE, Maire (titulaire),

-M. Francis MORIN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire (suppléant).

**Dit** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

#### **N° 17 a) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalités d'attribution des subventions versées aux associations - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

**Mme Marie-Claude GOUREAU** demande ce que signifie « association direction générale de Seine Saint-Denis ».

**M. le Maire** explique que c'est une association qui regroupe les directeurs généraux des services des villes de la Seine-Saint-Denis, appelés auparavant les secrétaires généraux. La subvention n'est pas très importante, mais elle permet d'avoir à disposition une étude intéressante faite annuellement par cette association sur l'état des finances des villes, ainsi que sur les personnels, et diverses informations permettant de se situer par rapport aux autres villes du département. Cette étude n'est pas communiquée aux villes qui ne votent pas de subvention.

**Mme Catherine CHABAUDIE** voit apparaître au début du document de synthèse une liste d'associations : n'y figure pas l'association LEILA, alors qu'elle est plus loin dans le document.

**Mme Zahia NEDJAR** répond que sont différenciées certaines délibérations suivant la présence de conseillers municipaux dans les conseils d'administration des associations. Ces conseillers ne doivent pas prendre part au vote de la subvention.

Dans la mesure où elle fait partie du Conseil d'administration de l'association LEILA, **Mme Catherine CHABAUDIE** demande si elle doit voter.

**M. le Maire** répond qu'elle ne prendra pas part au vote pour la subvention de LEILA, c'est l'objet des délibérations qui sont à part.

Il signale une erreur : il n'y a pas de subvention pour l'office municipal des sports, d'un commun accord avec les clubs sportifs. Le président de l'office des sports a démissionné et il ne restait plus dans leurs activités que les foulées stanoises qui seront assurées par le service municipal des sports, avec le soutien et le concours de l'ESS.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**ACCORDE** aux Associations une subvention au titre de l'année 2011 selon la liste annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
<b>AAJJ</b> ASS. DES AMIS DU JOURNAL JUSTICE	1 000,00 €	Contribuer à l'existence du Journal en France. Aider les originaires à débattre concrètement des problèmes dans leur vie de tous les jours. Développer la solidarité dans notre communauté, mais aussi avec le peuple martiniquais.
<b>A.D.D.E.V.A.</b> Asso. Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la seine Saint-Denis	1 000,00 €	Aide aux victimes de l'amiante et de leurs ayants droit. Promouvoir l'entraide entre ces victimes, mettre en place un suivi médical et post-professionnel permanent, agir pour une mise en œuvre d'une politique de prévention, santé publique, réparation des risques liés à l'amiante.
<b>AMICALE DES LOCATAIRES CITE JARDIN</b>	500,00 €	Défendre les intérêts des locataires
<b>A.P.D.H.M.N.</b> Association Pour La Défense des Habitants du Moulin Neuf	150,00 €	Veiller à la défense des habitants, à l'amélioration du cadre de vie en organisant des actions en direction des familles et des jeunes.
<b>A.P.E.I.S.</b> (Association Pour l'Emploi et la Solidarité des chômeurs et des travailleurs précaires)	4 000,00 €	Accueillir, orienter, accompagner les publics en difficultés sociales
<b>ACPG / CATM</b> Association des Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie, Tunisie, Maroc	200,00 €	Maintenir le contact avec les adhérents anciens combattants et les veuves, aider ceux en difficultés
<b>AFM</b> Ass. Française contre les Myopathies	200,00 €	Recenser et accompagner les personnes atteintes d'une maladie neuromusculaire : soutien moral, aides dans toutes les démarches administratives, aide à la réinsertion, organiser des loisirs et de la convivialité.
<b>AMICALE DES LOCATAIRES VICTOR RENELLE</b>	350,00 €	Organiser la défense des locataires ainsi que leurs intérêts sur le logement social
<b>ASA PHOT</b>	250,00 €	Formation sur l'imagerie numérique, diaporamas et retouches images.

ASSA DECLERCQ	500,00 €	Repérage et trappage des animaux errants pour stérilisation pour en faire des chats libres. Nourrissage et surveillance des sites où se trouvent les placements. Aide aux familles en difficultés avec leur animal. Aider à régler des litiges de voisinage liés aux animaux. Collaboration avec la municipalité.
ASSOCIATION DES AMIS DU MONDE "2 AM"	150,00 €	Assistance mutuelle et d'aide en milieu défavorisé, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement
Association Direction Générale de seine-Saint-Denis	150,00 €	
ATELIERS D'ARTS STANOIS	500,00 €	Loisirs, atelier d'artistes (peinture et notamment sur soie)
BONJOUR DEMAIN	800,00 €	Association à buts sociaux et culturels pour améliorer la vie quotidienne des jeunes et de leurs familles de la cité Salvador Allende.
CFDT	500,00 €	Étude et défense des intérêts communs des salariés, des demandeurs d'emploi ainsi que de l'ensemble des habitants de Stains.
CLUB AQUARIOPHILE DE STAINS	1 300,00 €	Organiser toutes manifestations pouvant contribuer au développement du Club et une meilleure connaissance des techniques aquariophiles.
CONSEIL CINQ SUR CINQ	700,00 €	Promouvoir la culture congolaise, favoriser le développement personnel en ouvrant un espace de réflexion sur la famille et pour l'élaboration d'un projet de vie et/ou professionnel.
<b>F.C.D.S.</b> Football Club De Stains	5 500,00 €	Développement et formation aux pratiques sportives en particulier l'initiative au football et aux sports d'équipe, participation à différentes manifestations sportives et culturelles.
<b>F.N.A.C.A.</b> Fédération Nationale des Anciens Combattants "Algérie - Maroc - Tunisie"	150,00 €	Entretenir les liens de solidarité à tous ceux qui ont servi en Algérie.
HÔTEL SOCIAL 93	500,00 €	Mettre en place des structures lieux d'accueil et d'hébergements conçus comme des hôtels sociaux, permettre aux personnes en difficulté de se loger provisoirement avec l'aide des travailleurs sociaux externes, tenter d'enrayer le processus de marginalisation de ces personnes.
LA BOULE JOYEUSE	150,00 €	Organisation de concours de pétanque

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE	500,00 €	Aides alimentaires et domiciliation des sans-abri
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	500,00 €	Étudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourager toutes les initiatives de nature à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.
LES AMIS DE L'AD	150,00 €	Défendre les intérêts des jardiniers amateurs. Encourager, développer le jardinage. Participer à toutes actions créatives en faveur du jardinage. Soutenir et conseiller des associations en difficultés. Permettre aux anciens membres d'associations n'étant plus en activité d'être de nouveaux actifs à notre association.
PALNEOLITIC	300,00 €	Promouvoir l'archéologie et la préhistoire auprès d'un large public, développer la littérature de fiction ayant pour thème l'archéologie.
RÉUSSITE CITE	500,00 €	Accompagnement social et scolaire. Développement et fournitures des supports et des activités liés aux programmes scolaires,. Apprentissage des langues vivantes enseignées au lycée et au collège (arabe, allemand, espagnol et chinois). Faciliter l'obtention des stages aux lycéens en formations professionnelles.
SFM AD	5 700,00 €	Accueillir des personnes individuelles et des familles, promouvoir leur épanouissement dans leur environnement familial, social et professionnel à travers la solidarité et le développement. Créer de nouveaux modes d'action privilégiant la mise en valeur des potentiels de chacun(e).
SNUIPP - FSU 93 - Section de Stains	500,00 €	Actions syndicales

SONINKARA.COM	300,00 €	Constituer, sur Internet, une grande banque de données contenant autant d'informations que possible sur tout ce qui concerne l'histoire, la langue, la société, la culture et les traditions du peuple Soninké. Promouvoir la culture et la langue soninké dans le monde, à travers Internet. Améliorer les échanges entre sonijé par la constitution d'un espace de discussion et d'échanges d'idées sur Internet et par l'organisation de rencontres culturelles. Partager cette culture entre soninké et non soninké. Permettre aux utilisateurs d'apprendre en ligne la langue soninké. Informer les utilisateurs de tous les évènements culturels relatifs aux Soninkés dans le monde.
TI MASS PANAME	500,00 €	Organiser des activités carnavalesques, faire connaître le carnaval antillais, localement et en dehors de l'hexagone, développer toutes actions susceptibles de faire évoluer la pratique du carnaval, contribuer à la reconnaissance de la pratique du carnaval.
TRIB'ARTS	8 000,00 €	Promotion et gestion culturelle, publique et pédagogique en partenariat avec "La Tribu".
<b>U.N.R.P.A.</b> Union Nationale des retraités et Personnes Agées	500,00 €	Défense des intérêts des retraités, réunions départementales avec les autres unions locales.

**N° 17 b) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Les Amis de l'ANACR » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Abderide),

**ACCORDE** à l'Association « Les Amis de l'ANACR » une subvention de 2500 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Les Amis de l'A.N.A.C.R.	2 500,00 €	Défendre les intérêts moraux et l'honneur des anciens combattants et victimes de guerre et des morts pour la France.
--------------------------	------------	--

**N° 17 c) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Femme dans la Cité » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Nedjar),

**ACCORDE** à l'Association « Femme dans la cité » une subvention de 12 000 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

FEMME DANS LA CITE	12 000,00 €	Continuer et développer la démarche de média citoyen par l'élaboration, la conception, la diffusion du trimestriel "Femme et Cité"
--------------------	-------------	--

**N° 17 d) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Le Souvenir Français » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette),

**ACCORDE** à l'Association « Le Souvenir Français» une subvention de 200 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

LE SOUVENIR Français	200,00 €	Conserver la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée. Veiller et participer à l'entretien de leurs tombes. Transmettre le devoir de mémoire aux générations successives et l'amour de la Patrie.
----------------------	----------	--

**N° 17 e) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « L.E.I.L.A. » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour, 6 non-participations en tant que « conseiller intéressé » (M. Le Naour, Mme Aoudia, M. Vigneron, M. Taïbi, Mme Chabaudie, Mme Nedjar),

**ACCORDE** à l'Association « L.E.I.L.A. Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis» une subvention de 1800 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

<b>L.E.I.L.A.</b> Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis	1 800,00 €	Venir en aide à l'enfance et aux personnes handicapées.
--	------------	---

**N° 17 f) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 abstention (Mme Chabaudie),

**ACCORDE** à l'Association « Comité des Fêtes du Quartier de l'Avenir » une subvention de 1 600 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DE L'AVENIR	1 600,00 €	Animations pour le quartier
--	------------	-----------------------------

**N° 17g) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « C.M.Q.M. » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),

**ACCORDE** à l'Association « C.M.Q.M. - Comité de la Maison du Quartier du Maroc » une subvention de 8000 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

C.M.Q.M. (Comité de la Maison du Quartier du Maroc)	8 000,00 €	Servir des supports entre les associations du quartier du Maroc, pour organiser et favoriser autour de la maison de quartier des animations demandées par les habitants.
---	------------	--

**N° 17 h) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Amicale des anciens marins » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Burette),

**ACCORDE** à l'Association « Amicale des Anciens Marins » une subvention de 150 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

AMICALE DES ANCIENS MARINS	150,00 €	Renouer et renforcer les liens d'amitiés et de camaraderie qui unissaient à bord des bâtiments tous les anciens marins cols bleus.
----------------------------	----------	--

**N° 17 i) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « AHQM » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR



Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),

**ACCORDE** à l'Association « AHQM - Association des Habitants du Quartier du Maroc » une subvention de 500 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

<b>A.H.Q.M.</b> (Association des Habitants du Quartier du Maroc)	500,00 €	Mettre en place toutes les activités et les manifestations qui favorisent les dialogues interculturels et intergénérationnels.
---	----------	--

**N° 17 j) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « EKI » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (M. Morin),

**ACCORDE** à l'Association «EKI» une subvention de 1 800 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

EKI	1 800,00 €	Favoriser toute initiative locale créatrice d'activités s'inscrivant dans de démarches économiques solidaires et de commerce équitable.
-----	------------	---

**N° 17 k) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « F.C.L.M. » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 non-participations en tant que « conseiller intéressé » (Mme Caderon, M. Langlois),

**ACCORDE** à l'Association «F.C.L.M. Faire Connaître La Marche» une subvention de 500 euros et une subvention de 1500 euros (projet) au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

<b>F.C.L.M. Faire Connaître La Marche</b>	500,00 €	Promouvoir la discipline, financer la préparation de France Langlois, constituer un club de supporters et véhiculer une image sportive et dynamique des partenaires.
---	----------	--

F.C.L.M. Faire Connaître La Marche	1 500,00 €	<p><b>Projet :</b>                  Voyage en Slovaquie pour l'épreuve qualificative des Championnats du monde et aux États-Unis pour le "Word master athmetics" de Mr Sébastien BIOCHE. Promouvoir la discipline, financer la préparation de France Langlois, constituer un club de supporters et véhiculer une image sportive et dynamique des partenaires.</p>
------------------------------------	------------	---

**N° 17 l) Accompagnement et valorisation de la Vie Associative : modalité d'attribution de la subvention versée à l'association « Femmes Solidaires » - 1er Train**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 non-participation en tant que « conseiller intéressé » (Mme Tessier Kergosien),

**ACCORDE** à l'Association « Femmes Solidaires » une subvention de 500 euros au titre de l'année 2011, selon la liste ci-annexée.

**DIT** que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

FEMMES SOLIDAIRES	500,00 €	Défense des droits et la dignité des femmes, lutter contre le sexisme, les violences sexuelles, améliorer les conditions de vie, égalité dans le travail, accès à la culture, lutter pour la paix, le désarmement, la solidarité avec les femmes de la planète.
-------------------	----------	---

**N° 18) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association 'SECOURS POPULAIRE FRANCAIS' en faveur des victimes des catastrophes qui se sont abattues sur le Japon**

Rapporteur. : Mademoiselle NEDJAR

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**ACCORDE** à l'Association « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » une subvention exceptionnelle, suite aux drames vécus par le Japon (séisme, tsunami et endommagement de centrales nucléaires), d'un montant de 2500 € (deux mille cinq cents euros).

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**N° 19) Contrat Régional - Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Mme Marie-Claude GOUREAU** demande à quoi correspondent les totaux indiqués dans le tableau.

**M. le Maire** précise que 4 392 000 € est le coût total des travaux, 3 M€ est la dépense subventionnable, avec 45 % de taux maximal, soit 1 350 000 €.

**Mme Marie-Claude GOUREAU** signale que le total de correspond pas à la somme des colonnes.

**M. le Maire** précise que les centimes ne sont pas indiqués.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 31 voix pour, 3 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde, M. Bounab),

**APPROUVE** l'inscription au contrat régional de la restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption sise à Stains.

**APPROUVE**, sur la base du contrat régional d'un montant de 4 392 540 euros hors taxes plafonné à 3 000 000 euros hors taxes, la répartition suivante des opérations :

<b>OPÉRATIONS</b>	<b>MONTANTS HT DES OPÉRATIONS PROPOSÉES</b>	<b>MONTANTS PLAFONDS PRIS EN COMPTE PAR LA RÉGION</b>
Travaux de structures et restaurations en atelier	1 000 000	700 000,00
Terminaison de l'enveloppe et restauration de la façade ouest	2 597 848	2 000 000,00
Aménagements intérieurs	794 692	300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 392 540</b>	<b>3 000 000,00</b>

FIXE l'échéancier prévisionnel de réalisation de ce programme d'investissement selon les dispositions du tableau ci-joint :

OPÉRATIONS	MONTANTS DES OPÉRATIONS PROPOSÉES	MONTANTS RETENUS PAR LA RÉGION	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION AU MONTANT PLAFONNE PAR LA RÉGION			SUB. RÉGION (45 %)
			2011	2012	2013	
Travaux de structures et restaurations en atelier	1 000 000	700 000,00	700 000,00			315 000,00
Terminaison de l'enveloppe et restauration de la façade ouest	2 597 848	2 000 000,00		2 000 000,00		900 000,00
Aménagements intérieurs	794 692	300 000,00			300 000,00	135 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 392 540</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	
	SUBVENTION RÉGION		315 000,00	900 000,00	135 000,00	<b>1 350 000,00</b>

Tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

DIT que la commune s'engage :

- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat régional ;
  - à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional ;
  - à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu ;
  - à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et apposer son logotype dans toute action de communication ;
  - à ne pas dépasser 80% de subventions publiques ;
  - ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites aux budgets des exercices correspondants.

ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2010 (affaire n°10) relative au Contrat Régional - Église Notre-Dame de l'Assomption.

## N° 20) Acquisition d'une partie de l'immeuble de la Poste 29 avenue Louis Bordes à Stains (93240)

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

**DECIDE** l'acquisition des volumes 3 et 4 issus de la division de l'immeuble cadastré section Q n°113 et 115 pour 2 246 m<sup>2</sup> et situé au 29 avenue Louis Bordes à Stains (93240), appartenant au groupe LA POSTE au prix de 800 000 euros T.T.C.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision.

**DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**N° 21) Avenant n° 1 à la convention de gestion de 46 logements communaux sis 2,4,6 place du Colonel Fabien et 3 rue Jean Durand à Stains entre la société Logistransport et la commune de Stains**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, APPROUVE les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de mandat de gestion immobilière des logements communaux, sis 2,4,6 place du Colonel Fabien et 3, rue Jean Durand à Stains portant au 1<sup>er</sup> avril 2011 la date de prise en gestion de l'immeuble par LOGIS TRANSPORTS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**N° 22) Avenant n° 1 au marché public relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale Lot 1 : Démolition, Maçonnerie, Carrelage, Sol souple et Divers**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** fait observer que si l'on additionne les affaires 22 et 23, portant sur une augmentation de la somme demandée, cela fait 43 000 € supplémentaires sur les deux affaires pour travaux exceptionnels. Le Parti Ouvrier Indépendant (POI) déplore cette somme très importante.

**M. le Maire** rectifie : le montant n'est pas de 43 000 €. Il faut installer la police municipale dans des locaux qui soient en bon état.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché public relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale, lot 1 : Démolition - Maçonnerie - Carrelage, Sol souple et Divers portant le montant global du marché à la somme de 105 883,08 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 23) Avenant n° 1 au marché public relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale Lot 2 : Menuiseries, Plafonds suspendus**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde),

APPROUVE l'avenant n° 1 du marché public relatif à l'aménagement des locaux de la police municipale, lot 2 : Menuiseries - Plafonds suspendus portant le montant global du marché à la somme de 78 642,38 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 24) Avenant n° 1 au marché public relatif à l'achat de produits d'hygiène, vaisselle et petits matériels lot 2 : produits entretien et petits matériels**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**APPROUVE** l'avenant n°1 du marché public relatif à l'achat de produits d'hygiène, vaisselle et petit matériel, lot n°2 : produits d'entretien et petits matériels pour un montant global du marché 193 583,52 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 25) Avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de construction et rénovation de deux terrains de tennis - Lot 1**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**APPROUVE** l'avenant n°1 du marché public relatif à la construction, rénovation de deux terrains de tennis, lot 1, avec la société ENVIROSPORT ENTREPRISES, portant le montant global du marché à la somme de 120 859.40 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 26) Avenant n° 1 au marché public relatif aux travaux de construction et rénovation de deux terrains de tennis - Lot 2**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**M. le Maire** annonce une modification portant sur le montant des travaux complémentaires pour ce lot 2, passant de 4 115,64 € à 4 922.30 €.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**APPROUVE** l'avenant n°1 du marché public relatif à la construction, rénovation de deux terrains de tennis, lot 2 : mise en place d'une structure, construction d'une couverture et de l'éclairage ainsi qu'un pare vent sur les deux terrains de tennis, avec la société SMC2 - ZA les Andrès - 2 rue du chapitre - 69126 BRINDAS, portant le montant global à la somme de 440 326,17 euros TTC.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

**Dit** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**N° 27) Avenant n° 1 au marché public relatif à la réalisation d'un audit des systèmes d'information de la ville de Stains**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

**M. Mourad BOUNAB** revient sur l'affaire 26 et s'interroge : 4 922.30 € TTC correspond à une augmentation de 1.3 % ? Or, il lui semble que 1.3 % d'augmentation correspond à une somme plus importante.

**M. le Maire** répond que ce calcul sera vérifié. Il explique que le 1.3 % était calculé sur la base du montant hors taxes, ce qui correspond à 1.13 % en TTC.

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché public relatif à la réalisation d'un audit des systèmes d'information de la ville de Stains pour un montant de marché porté à 21 147,07 € TTC soit une augmentation de 13,75 % par rapport au montant initial du marché.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 et à procéder à son exécution.

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

#### **N° 28) Appel d'offres relatif à la fourniture de carburants pour les besoins du parc automobile municipal**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

Concernant la consommation du carburant, **M. Francis MORIN** souhaite qu'à l'avenir il y ait un suivi pour voir si la consommation augmente ou non, quels sont les véhicules très consommateurs, et étudier des formules de remplacement.

**M. le Maire** explique que les véhicules très consommateurs évoqués sont les balayeuses, qui ne se fournissent plus à la pompe du garage municipal puisque la Communauté d'Agglomération Plaine Commune a adopté un autre dispositif.

**M. Francis MORIN** cite l'exemple de villes importantes (Beauvais, Compiègne) utilisant la traction animale pour certains ramassages, et dont les déchets sont recyclables dans les pelouses.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 33 voix pour, 1 abstention (Mme Abderide),

Approuve l'acte d'engagement et le bordereau de prix signés par la société DELOSTAL ET THIBAUT SA, concernant le marché d'achat de fournitures de carburants pour les besoins du parc automobile municipal, pour un montant annuel maximum des bons de commande de 250 000 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché d'achat de fourniture et à procéder à son exécution.

Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

#### **N° 29) Expérimentation de l'entretien professionnel**

Rapporteur. : Madame CADERON

**M. Jean-Paul LE GLOU** attire l'attention sur ce que font certaines villes dans leurs processus d'évaluation, avec malheureusement un lien direct entre l'évaluation professionnelle annuelle, qui remplace la notation, et la rémunération des agents. Il ne souhaite pas que cela puisse être mis en œuvre de cette façon.

**Mme Isabelle CADERON** souhaite que cet entretien puisse servir de base à un plan de formation qui soit au plus près du souhait des agents.

**M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** indique que la formation telle qu'elle est envisagée et l'appréciation dans l'entretien professionnel sont en grande partie déterminées par l'évolution de carrière par les besoins de l'administration ou de la hiérarchie. Le CTP a pris position. Mais de façon générale, l'entretien professionnel a été expérimenté à France Télécom pour la première fois avec les dégâts que l'on connaît. Aujourd'hui, cela est généralisé dans les trois versants de la fonction publique. Pour la fonction publique d'État, les résultats tels qu'ils sont appréciés, provoquent l'accroissement de la souffrance au travail. Derrière l'entretien professionnel, se cache systématiquement une politique de

rémunération qui n'impacte pas l'évolution de carrière des individus dans leur corps et leur grade, mais qui impacte leur carrière en fonction des résultats dont ils n'ont pas le contrôle, et déterminés pour une grande part par la direction de l'administration ou de la tutelle. Cela est parfaitement condamnable. Les principales organisations de ce pays condamnent ces méthodes utilisées qui sont des méthodes de management, et qui dans la fonction publique n'ont pas lieu d'être. Elles sont complètement étrangères aux pratiques liées au statut en général et à la défense du statut.

**Mme Isabelle CADERON** souligne que c'est pour cette raison qu'a été évoquée une instauration de l'expérimentation, afin de pouvoir y associer le plus grand nombre. Elle rappelle que le Comité Technique Paritaire (CTP) a voté unanimement après une longue discussion. Elle ne partage pas complètement l'avis de M. CARRIQUIRIBORDE : l'expérimentation professionnelle existe dans la fonction publique hospitalière depuis plusieurs années, et ne donne pas de prime, ni au mérite, ni aux objectifs.

Pour avoir exercé dans la fonction publique d'État, **M. Jean-Jacques CARRIQUIRIBORDE** précise qu'aux primes statutaires liées au grade et au corps, a été peu à peu substituée, pour les catégories A puis B, la notion de performance. Celle-ci est liée à la rémunération, avec une partie fixe et une partie variable liée aux résultats. On ne peut accepter que la part variable du salaire augmente, alors que l'État bloque systématiquement les carrières et le développement indiciaire. La CGT a pour revendication un doublement du salaire sur un déroulement de carrière. Aujourd'hui, le déroulement indiciaire tel qu'il est remet en cause cette revendication. M. CARRIQUIRIBORDE regrette qu'il soit proposé de devancer l'expérimentation. Il faut essayer de se battre et de résister jusqu'au dernier moment, car des principes généraux de défense des services publics sont affirmés, mais démentis par la pratique. Certaines administrations sont les premières à mettre en application les réformes gouvernementales qui se situent dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), de la destruction de services publics. En particulier, les dernières propositions de Georges Tron portent sur la création d'un statut bis de CDI, à côté de celui des titulaires, et ce sur les trois versants de la fonction publique. Cela n'est pas acceptable.

**M. le Maire** indique que derrière les mêmes mots, il n'y a pas forcément les mêmes pratiques. A Stains, la politique de management n'a rien à voir avec ce qui est décrit par M. CARRIQUIRIBORDE. La RGPP n'est pas appliquée, ni les salaires au mérite. Le personnel apprécie aussi que soit mis fin à la notation, qui était un système très controversé.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 31 voix pour, 2 contre (Mme Teboul-Roques, M. Carriquiriborde), 1 abstention (M. Bounab),  
DECIDE d'instaurer l'expérimentation de l'entretien professionnel, à compter de l'année 2011, pour l'ensemble des fonctionnaires de la commune. Cette disposition est également applicable aux agents titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée sur emploi permanent.

DECIDE de supprimer la notation issue des dispositions du décret du 14 mars 1986 modifié relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux.

**N°30) Convention de mise à disposition d'un agent de la commune, Conseiller socio-éducatif auprès du S.I.VO.M de Stains/Pierrefitte dans le cadre de la gestion de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)**  
Rapporteur. : Madame CADERON

**Mme Marie-Claude GOUREAU** demande quelle est la formation de cette personne.

**Mme Isabelle CADERON** répond que le profil du poste figure en annexe. Il s'agit d'un travailleur social, et plus particulièrement d'un conseiller en économie sociale et familiale. Tous les travailleurs sociaux sont aptes à faire une évaluation permettant de



constituer les dossiers auprès par exemple des Conseils Généraux. C'est ce qui existe déjà au CCAS.

**Mme Nicole RIOU** ajoute que le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis ne fait ces évaluations qu'avec des travailleurs sociaux, car les infirmières ne sont pas assez disponibles. Il y aura une complémentarité, puisque Stains avait transféré l'évaluation ADPA au SSIDPA avant Pierrefitte-sur-Seine, ce qui permet de bénéficier d'une infirmière dans ce cadre là. Pour compléter l'évaluation qui est à faire sur Pierrefitte-sur-Seine, il y aura ce travailleur social. Une infirmière a été recherchée longtemps sans la trouver.

**M. le Maire** souligne que c'est une bonne chose que d'avoir cette double approche, à la fois sociale et sanitaire.

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de Stains auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de Stains-Pierrefitte dans le cadre de la gestion de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA), et à procéder à son exécution.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**DIT** que la recette en résultant sera imputée sur l'exercice correspondant.

### **N° 31) Voeu de la majorité municipale 'pour la libération immédiate de Salah Hamouri sans aucune condition'**

Rapporteur. : Monsieur Le Maire

« Lors de sa séance du 17 avril 2008, le Conseil Municipal de Stains avait demandé aux autorités françaises d'intervenir en urgence pour la libération de Salah Hamouri. Par courriers, Monsieur le Maire était intervenu plusieurs fois pour soutenir la demande de rendez-vous de la famille de Salah Hamouri, de sa mère Denise Hamouri notamment, auprès du Président de la République ; conformément à son engagement pris de porter assistance à tous compatriotes et cela « quoi qu'ils aient fait ».

En avril 2009, une délégation de 108 élus français à laquelle participait le Maire et des élus de Stains, s'était rendue en Cisjordanie pour y rencontrer notamment Denise Hamouri, lui apportant son soutien et ré-interpellant fortement les autorités françaises.

En mai 2009, devant leur absence d'interventions significatives et le refus du Président de la République de recevoir la famille, le Conseil Municipal délibérait de nouveau en faveur de la libération de Salah Hamouri. En novembre 2009, deux adjointes au maires de Stains, dans le cadre d'une délégation d'élues pour la paix en Palestine, ont rencontré une nouvelle fois Denise Hamouri.

Pour rappel, Salah Hamouri, jeune franco-palestinien de 24 ans, condamné en juillet 2005 à 7 ans d'emprisonnement, a déjà passé 5 ans dans une prison en Israël.

Le Conseil Municipal de Stains a pris connaissance de la réponse de Monsieur Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères, au député Patrick Braouezec, datée du 15 mars 2011 au sujet la situation de Salah HAMOURI, citoyen franco-palestinien, emprisonné depuis plus de 5 ans dans une prison israélienne.

Le Conseil Municipal de Stains ne peut se satisfaire de la réponse de M. Juppé.

Monsieur Juppé reconnaît dans ce courrier que Salah HAMOURI n'a commis aucun crime et ne représente aucun danger pour Israël. Il fait état d'une démarche du Président de la République auprès du premier ministre Israélien par un courrier du 8 juillet 2009 ce qui

signifie qu'aucune autre démarche présidentielle n'a été entreprise depuis 21 mois pour demander la libération de Salah.

Monsieur Juppé se réfère au droit israélien qui exige d'un prisonnier qu'il formule des regrets pour bénéficier d'une remise de peine pour laquelle Salah HAMOURI remplit les conditions ayant purgé les deux tiers de sa peine.

Le ministre des affaires étrangères de la France ose ajouter « qu'il ne manquerait pas de soutenir l'intéressé dans cette démarche s'il en exprimait effectivement la volonté ».

Pour Monsieur JUPPE, il est normal que Salah HAMOURI exprime des regrets pour un crime qu'il n'a pas commis et alors qu'il a été condamné par un tribunal militaire en territoire occupé, condamnation totalement illégale au regard du droit international.

Il est urgent de faire grandir l'exigence de sa libération, une exigence qui doit être portée par les plus hautes autorités de notre pays notamment par le Président de la République.

En conclusion, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le présent vœu ».

Aucune demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour,

Le Conseil Municipal exprime son admiration pour le courage de Salah qui préfère renoncer à la liberté plutôt que de reconnaître des charges qui n'existent pas. De sa prison, il fait parvenir en France des lettres pleines de dignité et sans aucun mot de haine pour le peuple israélien.

Le Conseil Municipal exige du Président de la République qu'il accepte enfin de recevoir Mme HAMOURI, la mère de Salah, qui en renouvelle régulièrement la demande depuis 5 ans. Le Conseil Municipal exige que les autorités de la France, son Président et son ministre des Affaires étrangères, mettent réellement tout en œuvre pour obtenir la libération de Salah sans aucune condition.

**N° 32) Vœu de la municipalité ' contre la casse du service public de la sécurité sociale '**  
Rapporteur. : Monsieur MORIN

**M. Francis MORIN** resitue l'idée de ce vœu, qui est venue d'un échange entre le Parti Ouvrier Indépendant (POI) et le groupe des Verts, pour proposer ce texte au conseil municipal. M. MORIN demande qu'à la suite de la phrase « *Le Conseil municipal de Stains s'oppose à cette nouvelle dégradation* », soit ajouté « *et demande le maintien du centre dans son intégralité* », pour signifier que le Conseil municipal ne se contentera pas de « la mise en place d'antennes qui compenseraient l'absence du centre ». Concernant le non-remplacement des maîtres d'école, il y a eu des mouvements importants dans la ville, et même si elle n'est pas de même nature, il doit y avoir une telle mobilisation pour la Sécurité sociale. Il espère que « l'opposition de Droite » se montrera solidaire face au besoin et à la nécessité de ces services. M. MORIN rappelle les paroles de Philippe Seguin, en tant que Président de la Cour des comptes, disant qu'une telle réduction des services publics risquait d'être contre-productive.

**Mme Line TEBOUL-ROQUES** se réjouit de ce texte et espère que tous l'adopteront. Elle s'interroge sur la démarche à suivre : vaut-il mieux l'envoyer à M. Albertini, en s'adressant à lui à travers ce texte, ou lui demander audience ? Les responsables de chaque groupe

politique du Conseil Municipal devraient se concerter pour voir vers quelles actions aller sur cette question concrète.

**M. le Maire** confirme que les initiatives doivent être rapides. Il ajoute qu'il faut s'adresser à M. Albertini et au Ministre de tutelle Xavier Bertrand (Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé).

« Une nouvelle menace pèse sur un service public de proximité : 14 centres de sécurité sociale sont menacés de fermeture en Seine-Saint-Denis, dont celui de Stains.

Ces fermetures s'inscrivent dans un plan de restructuration global et ne sont pour le moment connues que par des sources d'information syndicale. La direction répond qu'aucun accueil ne sera fermé, en jouant sur les mots puisqu'un accueil n'est pas un centre et ne bénéficie pas des mêmes amplitudes horaires.

Ce que nous risquons de voir, ce sont des files d'attente s'allonger, le nombre de jours d'ouverture réduits et encore des emplois publics supprimés. Cette politique de réduction systématique des services publics ne peut continuer plus longtemps.

Le Conseil Municipal de Stains s'oppose à cette nouvelle dégradation, et demande le maintien du centre dans son intégralité.

Ce n'est pas en s'attaquant à la qualité de vie des habitants et en supprimant les emplois publics qu'on réduira les déficits, mais en s'attaquant par exemple aux profits réinvestis dans la spéculation financière. Les grandes entreprises du CAC 40 ont retrouvé leur niveau de profits de 2007, augmenté les dividendes de leurs actionnaires, alors que sans l'intervention des fonds publics, le secteur bancaire aurait connu une faillite mondiale. Nous nous opposons en conséquence à ces menaces de fermeture, comme à tous les services publics sacrifiés aujourd'hui ».

Aucune autre demande d'intervention n'étant formulée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 32 voix pour, 2 abstentions (Mme Goureau, M. Baudouin),

Le Conseil Municipal s'oppose à toute fermeture ou réduction de services du centre de sécurité sociale de Stains et partout en Seine-Saint-Denis, et demande le maintien du centre dans son intégralité.

Le Conseil Municipal exige de l'État le développement du service public de la Sécurité Sociale partout sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures et trente minutes.

Le secrétaire de séance  
Azzedine TAIBI



Le Maire  
Michel BEAUMALE

